

CONSEIL MUNICIPAL

du Lundi 12 Avril 2021

Présents : Mesdames ETIÉVANT-HUARD Christiane, SEIBEL Marie-Thérèse et VERDEL Géraldine et Messieurs BILLET Jérôme, CHOULOT Alain, GUINCHARD Gérald, MICHELET Dominique, PROST Michel et VINCENT Jérôme

Excusés : Mme TAIN Monique et Mr DECHAUME José (procuration MICHELET Dominique)

Secrétaire de séance : VINCENT Jérôme

Validation du compte rendu du 8 Mars 2021

Le compte rendu du conseil municipal du 8 Mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

Devis de voirie

Après étude des devis proposés par 5 entreprises de travaux publics, le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de l'entreprise STRADA pour un montant global HT de 50 268,30 € HT soit 60 321.96 € TTC.

Toutefois pour le secteur 4 (Grange l'Etang), la réalisation sera conditionnée à la mise en place d'une convention entre la commune et les propriétaires du centre équestre qui devront s'engager à réaliser des travaux de stabilisation de leur cour privée de manière à pérenniser la voirie de la commune.

Le conseil mandate le maire pour demander les subventions (DST + DETR) pour les travaux de voirie

Branchement d'eau

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de l'entreprise BENETRUY TP pour un montant de 11 177.50 € HT soit 13 413 € TTC concernant la mise aux normes du branchement d'eau de la salle des fêtes.

Le conseil mandate le maire pour demander la subvention correspondante (DST relance).

Aménagement Parking Maison des Assistantes maternelles

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de l'entreprise BENETRUY TP pour un montant de 5 890 € HT soit 7 068 € TTC concernant l'aménagement du parking et des abords de la maison des assistantes maternelles. (M.A.M)

Le conseil mandate le maire pour demander la subvention correspondante (DST relance).

Aménagement Parking Salle des Fêtes

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de l'entreprise BENETRUY TP pour un montant de 15 408.40 € HT soit 18 490.08 € TTC concernant l'aménagement du parking et des abords de la salle des fêtes.

Le conseil mandate le maire pour demander la subvention correspondante (DST relance).

Aménagement des abords et accès abris de bus

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de l'entreprise BENETRUY TP pour un montant de 5 313.80 € HT soit 6 376.56 € TTC concernant l'aménagement de l'accès et des abords de l'abris de bus.

Le conseil mandate le maire pour demander la subvention correspondante (DST relance).

École numérique

Le Ministère de l'éducation nationale a lancé un appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Au vu de l'état actuel du matériel informatique de l'école, le conseil municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement à ce projet afin de bénéficier des aides consenties.

Le maire est mandaté par le conseil municipal pour déposer l'ensemble des demandes de subventions (appel à projet et DETR).

Programme de travaux ONF

Le conseil municipal valide à l'unanimité les travaux sylvicoles concernant le dégagement de la plantation de la parcelle 17 et la fourniture et pose de plaques de localisation pour les parcelles 25 à 44 pour un montant total de 3 067.97 € HT (3 559.37 € TTC)

Validation devis décorations de Noël

Après étude de différentes propositions, le devis de la société SEDI est validé pour un montant de 1 586,40 € HT soit 1 903,68 € TTC pour les décorations.

Le devis de l'entreprise RAICHON Jean Luc pour la mise en œuvre est validé pour un montant de 1 200 € HT soit 1 440 € TTC.

Le conseil mandate le maire pour demander les subventions correspondantes

Délibération CCAPS (prise de compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité) A.O.M

Lors de la séance du conseil communautaire du 22 février 2021, la Communauté de Communes a décidé de prendre la compétence autorité organisatrice de la mobilité. (A.O.M)

Au vu de cette demande, le conseil municipal de Saint-Lothain décide à l'unanimité après en avoir délibéré de donner son accord à la modification des statuts de la CCAPS suite à la prise de compétence autorité organisatrice de la mobilité.

Achat de terrain

Le conseil municipal valide à l'unanimité les acquisitions des parcelles AI n°66 et AI n°69 au prix de 25 € m² soit 2 100 €.

Le conseil municipal mandate le maire pour engager les signatures auprès du notaire.

Vote des taux d'imposition 2021

Suite à la réforme de la taxe d'habitation le montant de la TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) départementale est transférée en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Soit 14.70 % pour la commune et 24.36 % pour le départemental soit un total de 39.06 %

La taxe foncière (non bâti) reste inchangée à savoir : 24.70 %

Vote du budget 2021

budget commune

Section de fonctionnement	719 758.00 €
Section d'investissement	888 429.00 €

budget eau

Section de fonctionnement	165 099.00 €
Section d'investissement	165 348.00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les budgets 2021 eau et commune, équilibrés en dépenses et en recettes.

Questions diverses

Travaux complémentaires (AEP)

Le conseil municipal valide à l'unanimité les travaux complémentaires de l'entreprise BENETRUY TP pour la pose de canalisations eaux pluviales pour un montant de 3 462.10 € HT soit 4 154.52 € TTC.

Arrêté d'alignement de Mr MARRON

Suite à la demande de Monsieur MARRON résidant 12 route de Darbonnay concernant la réalisation d'un mur de clôture aux abords de sa propriété, la commune doit lui fournir un plan d'alignement.

Le conseil municipal autorise le maire à faire réaliser ce plan alignement par un géomètre depuis la parcelle AH 240 (route de Darbonnay) jusqu'à la parcelle AH 300 (chemin du Puits Beraud), tenant compte des normes de voirie actuelle.

Le conseil municipal valide la réalisation d'un relevé topographique pour le projet futur de mairie.
Le conseil autorise le maire à choisir un géomètre pour cette prestation.

Le conseil autorise le maire à mandater un géomètre pour l'alignement de M MARRON.

Projet bâtiment administratif

Le conseil municipal souhaite la création d'une nouvelle mairie aux abords de l'agence postale et du secrétariat de mairie actuel.

A l'heure actuelle comptent des différentes règles concernant la mobilité des personnes, les travaux de mise aux normes des activités scolaires et périscolaires (plan vigipirate). Les activités administratives communales ont été réparties sur différents lieux :

- Réunion du conseil municipal : salle des fêtes,
- Mariages et réunions diverses : cantine périscolaire,
- Bureau de vote : zone accès salle des fêtes,
- Secrétariat de mairie : centre du bourg bâtiment «ex-poste»,
- Agence postale (entrée secrétariat)

Un projet de «bâtiment administratif» est mis à l'étude concernant les moyens nécessaires qu'il faudrait apporter à la population pour permettre un service de proximité plus qualitatif.

La chronologie 2021 des opérations devrait être la suivante :

- Lancement d'une première réunion de travail du conseil municipal lundi 26 avril 2021 afin de définir un cahier des charges,
- Consultation de cabinet d'architecture par appel d'offres pour étude de différents scénariis,
- Choix d'un cabinet par appel d'offres pour la réalisation de l'ouvrage.

D'ores et déjà, le conseil municipal va faire réaliser tous les travaux de recherches de documents et d'analyse qui seront nécessaires à la constitution d'un dossier (plomb, amiante, relevé topographique, etc...)

Dès l'automne, le contour d'un projet devrait pouvoir être proposé (édification, surfaces créées, locaux, montant des travaux)

La séance de conseil est levée à : 22 h 00

